



1007807302

DATE DEPOT :	2010-09-09
NUMERO DE DEPOT :	78073
N° GESTION :	2010B00292
N° SIREN :	518635602
DENOMINATION :	IREEF - Marbeuf Paris PropCo SAS
ADRESSE :	8 Avenue Hoche 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/08/05
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE DATE D'EXERCICE SOCIALCHANGEMENT DE CHANGEMENT DE PRESIDENT DELEGATION DE POUVOIR MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

10300292

DULY CERTIFIED COPY

13.08.2010

Mellu

IREEF-MARBEUF PARIS PROPCO SAS
Société par Actions Simplifiée de 1 euro

8 Avenue Hoche - 75008 Paris
RCS Paris 518 630 5602

**PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 5 AOÛT 2010**

L'an deux mille dix,
Le 5 août, à seize heures,

La Société IREEF LUX HOLDCO 1 S.À R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134062, valablement représentée par son conseil de gérance actuellement en fonction, (ci-après « l'Associé Unique »),

Associé Unique de la société IREEF – MARBEUF PARIS PROPCO, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 euro, dont le siège social est situé 8 avenue Hoche, 75008 - Paris, immatriculée sous le numéro 518 630 850 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, (ci-après la « Société »),

S'est réuni au siège de la Société sur convocation régulière du Président aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ;
- Nomination des Nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ;
- Changement date de clôture de l'exercice
- Simplification des statuts ;
- Questions diverses et pouvoir pour les formalités.

16 13 14

L'Associé Unique désigne la Président de la Société, Philippe GRAZIANI, en qualité de Président de séance.

Le Président de séance dépose sur le bureau :

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Associé Unique,
- le projet de statuts modifiés

Le Président de séance déclare que les documents requis ont été adressés à l'Associé Unique avant la date de la présente Assemblée, et que celui-ci a pu exercer son droit de communication et d'information.

L'Associé Unique lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance invite l'Associé Unique à se prononcer sur les résolutions suivantes, conformément à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION

La Société expose avoir reçu une lettre de la société CONSEIL AUDIT & SYNTHESE datée du 21 juillet 2010, Commissaire aux Comptes titulaire, au terme de laquelle cette société présente sa démission, à compter de l'exercice ouvert le 18 décembre 2009, de son mandat de Commissaire aux Comptes titulaire. /

La Société expose également avoir reçu une lettre de la société CONSEIL EXPERTISE COMMISSARIAT, Commissaire aux Comptes suppléant, au terme de laquelle cette société présente sa démission, à compter de l'exercice ouvert le 18 décembre 2009, de son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant. /

L'Associé Unique prend acte de ces démissions et décide de nommer en remplacement, pour une durée de six exercices à compter l'exercice ouvert le 18 décembre 2009 :

- En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire la société KPMG AUDIT FS I, Société par actions simplifiée, au capital de 200.000 €, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 512 802 596, ayant son siège social 3 Cours Du Triangle, Immeuble Le Palatin, 92939 Paris la Défense Cedex, représentée par Monsieur Régis CHEMOUNY. /
- En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant la société KPMG AUDIT FS II, Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 512 802 539, ayant son siège social 3 Cours Du Triangle, Immeuble Le Palatin Puteaux, 92939 Paris la Défense Cedex, représentée par Monsieur Malcolm McLARTY. /

Cette résolution est adoptée. /

12 8 14

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique prend la décision de modifier la clôture de l'exercice social au 30 Septembre. Le premier exercice sera clos le 30 Septembre 2010.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME DECISION

Aux vues de la résolution qui précède, L'Associé Unique décide de modifier corrélativement l'article 6 des Statuts, qui sera désormais rédigé de la façon suivante :

« ARTICLE 6 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice social sera clos le 30 septembre 2010. »

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique décide de simplifier les statuts de la Société en supprimant:

- L'article 30 - NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT;
- L'article 31- NOMINATION DES PREMIERS COMMISSAIRES AUX COMPTES;
- L'article 32 - PUBLICITE;
- La mention de la soussignée en tête des statuts et en modifiant son article 33 qui devient le nouvel article 30 - IDENTITE DES PREMIERS ACTIONNAIRES et qui sera libellé comme suit :

« Pour satisfaire aux dispositions de l'article 55-8° du décret 67-236 du 23 mars 1967, il est précisé que les statuts constitutifs de la Société ont été signés par la société STICHTING STRAWINSKY II, société de droit néerlandais dont le siège social sis Naritaweg 165 Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du RCS d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 41216799, représentée par Messieurs Maurice SELHORST et Ernst-Pieter KNÜPFER. »

Cette résolution est adoptée.

12 9 M

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs à Madame Judith UYTERLINDE ou à tout porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et par le Président de séance.

A Paris, Le 5 août 2010,



Société IREEF LUX HOLDCO 1 S.À R.L.,
Associé Unique

Représenté par Mr Mark Weeden
Et par Mr Richard Kirfel dûment habilité par Mme Juliette Henry

Et



M. Philippe GRAZIANI
Président de séance